

Bât. A - Résidence Clos St Henry - 16, Chemin St Henry 84000 AVIGNON
Tel : 09 50 26 99 45 - Fax : 09 55 26 99 45 - Courriel : ad84@occe.coop
<http://occe84.overblog.com>

BULLETIN D’AFFILIATION 2016/2017



ATTENTION:
Les subventions
pour les sorties
scolaires avec
nuitées des
Conseil
Départemental
et Conseil Régio-
nal sont suspen-

Une rentrée nouvelle...et néanmoins des rituels immuables: la réception des commandes, l’agencement des tables, le café avec les collègues, les étiquettes des élèves...et l’adhésion à l’OCCE. Ce bulletin idoine vous permettra donc de remplir cette habituelle (ou nouvelle??? Alors contactez-nous si besoin!) démarche le plus sereinement possible. Le prochain bulletin pédagogique fera lui la part belle à ce qui nous anime en classe: la pédagogie, les projets et le partage
Bonne rentrée et bonne nouvelle année scolaire 2016/2017 à chacune et chacun.

Pour le Conseil d’Administration de l’OCCE Vaucluse, son président: Jean-Michel Gérènt

**Il est impératif que les adhésions à l’OCCE aient lieu
avant le 30 septembre 2016
et que vous soyez assurés.**

Remplissez et retournez nous les fiches A et B dès la rentrée !!!!!

Rappel: Les coops ayant un compte domicilié au Crédit Agricole, l’affiliation et la cotisation d’assurance peuvent désormais être réglées par virement bancaire. PROFITEZ-EN!

N’oubliez pas de cocher la case correspondante sur la Fiche A.

En encart au présent bulletin vous trouverez :

- **La fiche A** sur laquelle il faut recenser toutes les adhésions de l’école (*une adhésion par classe*), les adresses méls des enseignants mandataires (*indispensables pour pouvoir communiquer dans le cadre associatif, ou tout simplement réglementairement*), et renseigner les comptes courants correspondants. Sur cette fiche, vous procéderez également aux cotisations pour les assurances.
Chaque adhérent de l’OCCE doit être assuré.
- **La fiche B:** Elle n’est à utiliser qu’en cas de **changement de mandataire , création de nouveau compte ou changement d’intitulé de comptes**. Merci à chaque nouveau mandataire de se signaler sur ces fiches.

Toutes les fiches A et B d’une même école doivent être envoyées ensemble.

*Ce bulletin vous est distribué lors de la réunion des directeurs de la prérentrée. Il concerne **uniquement l’adhésion** et l’assurance des coopératives. Un deuxième bulletin PEDAGOGIQUE sera envoyé à chaque classe adhérente et détaillera les actions, projets, formations, services, de l’OCCE..*

POURQUOI ADHÉRER À L'OCCE ?

pédagogie coopérative

L'OCCE n'est pas une banque ou une assurance, mais un mouvement militant de la pédagogie coopérative.

Créer une Coopérative Scolaire, c'est un acte **PÉDAGOGIQUE** favorisant l'Éducation Sociale, Civique et Économique de ses membres.

Les Coopératives scolaires sont définies depuis la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale du 23 juillet 2008 comme **«des regroupements d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative»**.
BOEN n°31 du 31/07/08

L'OCCE VAUCLUSE EST À VOS CÔTÉS ET VOUS PROPOSE :

- ◆ Une contribution à l'élaboration et au bon déroulement de **vos projets coopératifs**: l'OCCE porte et éventuellement élabore vos dossiers de subventions mairie, Europe (Erasmus): **ATTENTION: Les subventions pour les sorties scolaires des Conseil Départemental et Conseil Régional sont suspendues.**
- ◆ Des actions et des **projets coopératifs départementaux ou nationaux** : pour chaque action, l'OCCE assure le suivi et anime des réunions d'information et de formation, s'investit et mutualise.
- ◆ L'organisation de **rencontres départementales** de jeunes coopérateurs : organisation logistique et pédagogique des rencontres d'élèves, mutualisation et prise en charge d'une part des frais.
- ◆ La création et la diffusion de **publications**, le **prêt** de documents, de malles, de matériel pédagogique : Pensez à les réserver le plus tôt possible!
- ◆ Des **rencontres-échanges entre enseignants** : notre local se veut être un lieu de ressources, de rencontres et d'échanges de pratiques. N'hésitez pas à venir nous rendre visite!
- ◆ Des **formations** liées aux divers projets proposés et à nos thématiques associatives et pédagogiques.
- ◆ Un **réseau de personnes ressources dans tout le département** : les membres du CA de l'OCCE 84, **-tous bénévoles-** sont à votre disposition pour organiser des réunions de secteur, intervenir dans vos conseils d'école, assurer la formation des nouveaux mandataires...ou simplement répondre à vos questions!

L'OCCE VAUCLUSE GARANTIT LE CADRE LÉGAL DE LA GESTION D'ARGENT À L'ÉCOLE :

Les activités et projets coopératifs nécessitent aussi une gestion matérielle et financière. Les Ministères (Intérieur, Éducation Nationale, Finances) ont autorisé les enseignants à gérer des fonds d'origine publique **dans le cadre statutaire de l'OCCE à titre dérogatoire, sous réserve que l'OCCE puisse justifier de ces opérations financières.**

L'IEN de votre circonscription peut aussi vous demander de présenter vos documents comptables (en tant que supérieur hiérarchique, responsable du bon fonctionnement des écoles).

L'OCCE VAUCLUSE SE CHARGE :

- ◆ D'exécuter l'ensemble des actes auxquels sont soumises les associations et/ou coopératives scolaires au titre de la loi 1901 sur les associations: dépôt et évolution des statuts, réunions statutaires, assurances, conventionnements, contrôle des comptes, représentation en justice...
- ◆ D'assumer -dès lors qu'elle est conforme aux statuts- **la responsabilité de la gestion financière que vous effectuez** au nom de votre coopérative.

L'OCCE EST VOTRE CAUTION :

- ◆ Après des administrations (Éducation Nationale, D.R.A.C., Fonds d'Action Sociale...)
- ◆ Après des collectivités territoriales (Communes, Intercommunalités, Département, Région)



Responsabilités et obligations du mandataire d'un compte OCCE

Le mandataire de la Coopérative ou du Foyer est l'enseignant qui a des rapports privilégiés avec l'Association départementale OCCE 84, dont il est membre comme ses collègues et élèves.

Il est agréé par le Conseil d'Administration de l'OCCE 84 et mandaté par son président pour procéder à certaines opérations administratives pour le compte des coopérateurs, dont il est le représentant .

Le mandataire n'est pas obligatoirement le Directeur .

De-même , REGLEMENTAIREMENT les **Assistants Administratifs au Directeur (AAD-EVS) ne peuvent absolument pas** gérer la coopérative ou en être mandataires.

Le mandataire enseignant assume ses responsabilités par les obligations suivantes:

- a) La tenue d'un **cahier de comptabilité** (il n'y a aucune obligation à utiliser le cahier OCCE, mais il a été conçu pour aider le mandataire, notamment dans la ventilation des comptes de produits et de charges).

RETKOOP c'est pour cette rentrée!!!

- b) La tenue d'un classeur de **pièces justificatives des recettes et des dépenses** :

- fiches de caisse (recettes en liquide),
- factures (ou a minima tickets de caisse), établies au nom de la **coopérative** (et non de l'école ou de la Mairie !), numérotées par ordre chronologique et collées dans ce classeur, à raison d'une seule pièce par page. Ce N° d'ordre est inscrit dans le cahier de comptabilité en face du montant et de l'intitulé.

- c) La tenue d'un **cahier d'inventaire** des biens de la coopérative.

- d) Le classement des **relevés de comptes** par ordre chronologique (sans rature, surcharge ou « blanc »)

- e) La **conformité des dépenses engagées et le respect du règlement de l'OCCE** quant à ces dépenses (limitées aux seules activités légales des coopératives, et conformes aux statuts).

- f) La **vérification de sa comptabilité** une fois par an en fin d'année scolaire (ou au début septembre) par deux vérificateurs aux comptes (parents d'élèves et/ou enseignants non mandataires sur le compte) qui donneront leur **quitus**.

- g) L'envoi du **compte-rendu financier et du compte-rendu d'activité (CRF et CRA)** annuels à l'association départementale, accompagnés du quitus des vérificateurs aux comptes.

- h) La transmission à l'AD d'une **adresse e-mail valide afin de pouvoir y recevoir les diverses communications pédagogiques ou statutaires de l'ASSOCIATION dont il est MEMBRE**.

L'adhésion est annuelle, renouvelable au mois de septembre.

L'adhésion se fait par classe:

Un compte peut être ouvert pour 1 classe.

Un compte « école » est un service GRATUIT supplémentaire qui n'existe que si toutes les classes de l'école sont affiliées.

En cas de manquements à ces obligations, le Conseil d'Administration de l'OCCE Vaucluse peut décider :

- **de retirer un mandat de gestion;**
- **d'exclure un adhérent, temporairement ou définitivement;**
- **de porter plainte contre un mandataire qui aurait commis des actions illicites engageant sa responsabilité pénale (détournements, gestions de fait, etc...) et mettant en défaut l'OCCE.**



Quelques précisions UTILES !!!...

Si vous avez des besoins de précisions dans les rapports avec les partenaires de la coop (banque, parents, institutions...), les participations des familles, les assurances ou des points d'ordre juridique (financement d'interventions ou de projets, achats/ventes divers, manifestations associatives...), **n'hésitez pas à nous questionner avant d'entreprendre vos démarches** : Nous sommes là pour vous aider à trouver des solutions pour faire avancer vos projets mais aussi pour vous éviter d'éventuels *tracas* administratifs, etc...

De-même **si vous avez des difficultés** dans la gestion des comptes et/ou la tenue du cahier de gestion, contactez-nous! **NOUS NE SOMMES PAS L'ADMINISTRATION.**

Nous pourrons venir vous rencontrer pour vous aider ou même programmer avec vous une formation de mandataires.

Si vous êtes nouveau mandataire, vous devrez participer à une formation obligatoire au cours de laquelle nous vous donneront toutes les informations, prérogatives droits et devoirs du mandataire et de la coopérative, pour que vous soyez mieux armés pour monter vos projets de classe. Plusieurs dates vous seront proposées dont la première ci-dessus.

« **Caisses noires** » **ou associations non déclarées en préfecture et non conventionnées avec la Direction Académique**
= pratiques illégales !

**Première formation
NOUVEAUX MANDATAIRES**
Le mercredi 23 septembre 2016
(lieu à définir en fonction des inscrits)

Lire c'est partir 2016/2017 ... à moins de 1,00€ le livre!!!

L'OCCE Vaucluse propose un stock d'ouvrages édités par l'Association « Lire c'est partir ». Vous pouvez venir les découvrir dans nos locaux et repartir avec pour vos projets littérature, vos rallyes lecture, vos tombolas (lots), vos cadeaux de fin d'année, etc...

N'hésitez pas, contactez-nous!



A&E... votre revue pédagogique

A&E existe depuis plusieurs années en version numérique et version papier. Nous vous abonnons systématiquement à la version en ligne (vous recevrez vos codes à la rentrée) mais si vous le désirez vous pouvez vous abonner à la version papier pour 9,00 € l'année.

Contactez-nous directement ou remplissez le bon d'abonnement de la fiche bleue du bulletin pédagogique.